

CHAPTER 13**PROCEDURES FOR USE ON BOARD SHIP****GENERAL**

1. These procedures may be altered to suit the circumstances on any particular ship, but shall be followed as closely as possible in order to ensure commonality throughout the fleet.

2. In order to maintain stability on board a floating vessel, foot drill will be performed by all service personnel in a straight-legged manner with a minimum of bending of the knees. Because of space limitations, distances between individuals and ranks may be reduced.

CEREMONIAL DIVISIONS

3. Ceremonial divisions follow the general procedures for a company parade and inspection described in chapters 7 and 9.

4. When ceremonial divisions are piped, the division chief petty officers or petty officers shall fall in their divisions at designated locations. Each division will fall in, in either two or three ranks according to the space available, facing inboard. Supernumerary petty officers shall fall in on the right flank of their respective divisions and the division petty officer will take his place one pace in front of the centre of his division, facing the division. If a division consists entirely of petty officers, they shall fall in as above, but in decreasing order of seniority from the right.

5. After falling in, each division shall be numbered, sized, open ordered and stood at ease. While being sized, the supernumerary petty officers shall stand fast; the remainder of the division sizing on their left. If space is limited, the movement during the open order drill may be restricted, i.e., ONE PACE OPEN ORDER – MARCH. Alternatively, the open order may be omitted and the procedure in paragraph 8 carried out. After ordering these movements, the division petty officer shall turn about, facing the front and stand at ease.

CHAPITRE 13**CÉRÉMONIAL À BORD DES NAVIRES****GÉNÉRALITÉS**

1. Afin d'assurer le maximum d'uniformité au sein des unités navales, on devra se conformer aux directives qui suivent chaque fois que les circonstances le permettent; ces directives peuvent toutefois être modifiées en raison des exigences particulières de certains navires.

2. De façon à maintenir la stabilité à bord d'un navire à flot, les militaires devront exécuter l'exercice à pied en tenant les jambes droites et en fléchissant les genoux le moins possible. En raison des limites d'espace, on peut réduire la distance entre les personnes et les rangs.

DIVISIONS DE CÉRÉMONIE

3. Les divisions de cérémonie suivent les procédures générales du rassemblement et de la revue d'une compagnie, décrites aux chapitres 7 et 9.

4. Lorsque le rassemblement des divisions de cérémonie est sifflé, les divisions se forment sous les ordres des maîtres et des premiers maîtres divisionnaires aux endroits prescrits. Les divisions se forment sur deux ou trois rangs, selon l'espace disponible, dos à la mer. Les maîtres surnuméraires prennent place sur le flanc droit de leur division et le premier maître de la division prend place à un pas en avant et au centre de la division, face à celle-ci. Si une division ne comprend que des maîtres, ceux-ci prennent place de la façon décrite ci-dessus mais en ordre décroissant, par ancienneté de grade, le plus ancien sur la droite.

5. Dès qu'ils sont rassemblés, les membres de la division se numérotent, se forment par ordre de taille, ouvrent les rangs et adoptent la position en place repos. Pendant que la division se forme par ordre de taille, les maîtres surnuméraires demeurent immobiles, les autres se formant sur leur gauche. S'il n'y a pas suffisamment d'espace, on limite l'ouverture des rangs, par exemple « OUVREZ LES RANGS D'UN PAS — MARCHE ». On peut aussi omettre d'ouvrir les rangs et suivre alors la procédure décrite au paragraphe 8. Après avoir fait exécuter les mouvements qui précèdent, le maître divisionnaire fait demi-tour de façon à faire face à l'avant et adopte la position en place repos.

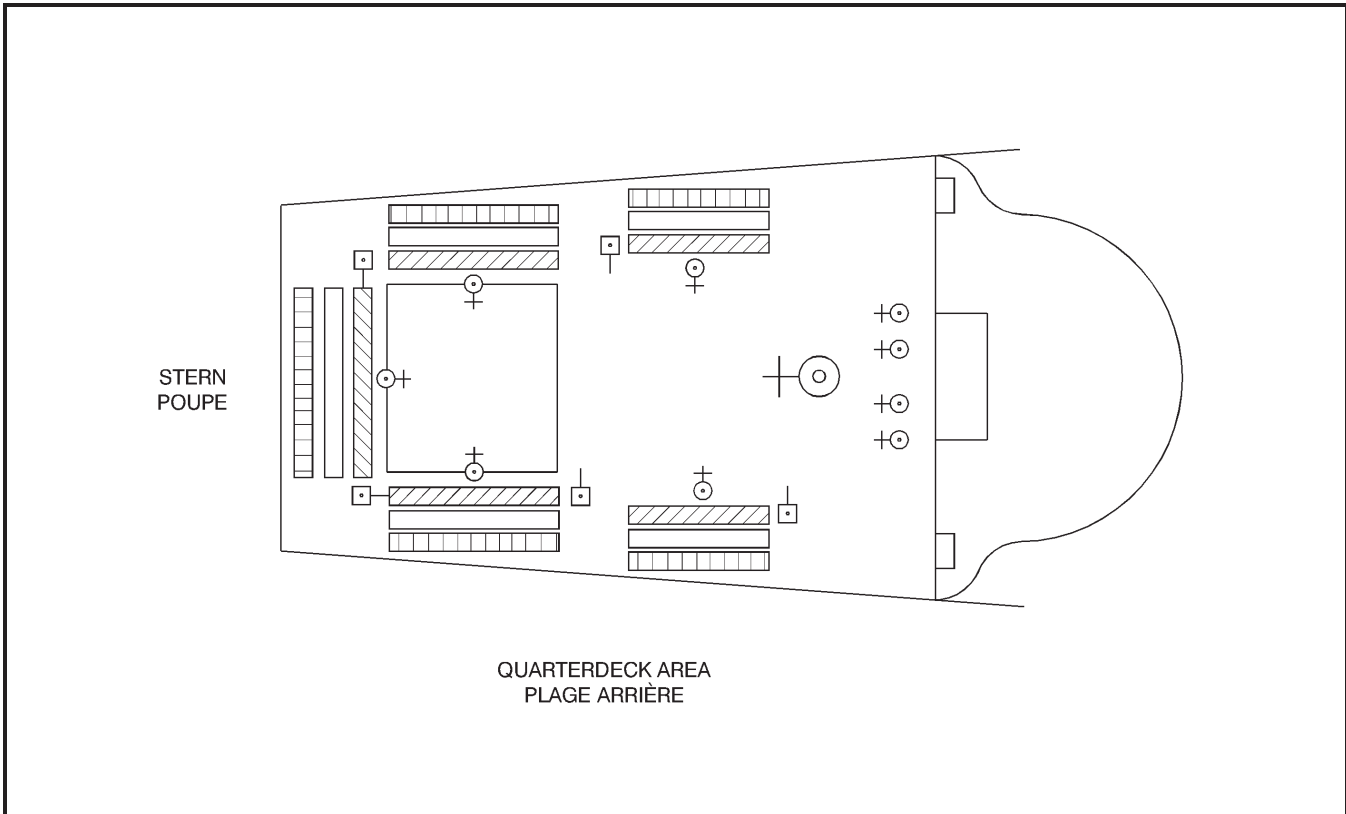


Figure 13-1 Divisions
Figure 13-1 Divisions

6. When the division officer approaches his division, the division petty officer shall come to attention and order his division to attention. As the division officer halts in front of the division petty officer, the division petty officer shall salute and, after the salute is acknowledged, report the division to the division officer.

7. As the division officers assume command of their divisions, supernumerary officers shall fall in. When divisions are held on a flight deck or in a ship's hangar, they shall fall in athwartships at the forward end of the deck (see Figure 13-1).

8. Accompanied by the division petty officer, each division officer shall inspect his division. If space has not permitted the division to be at the open order (see paragraph 4), each rank shall be marched one pace forward following the inspection of its front.

6. Lorsque l'officier divisionnaire s'approche, le maître divisionnaire se met au garde-à-vous et donne l'ordre à la division de se mettre au garde-à-vous. Après que l'officier s'est arrêté en face de lui, le maître salue et, après que l'officier lui a rendu le salut, il lui fait rapport de l'état de sa division.

7. Dès que les officiers divisionnaires ont assumé leur commandement, les officiers surnuméraires prennent place dans les rangs. Lorsque le rassemblement a lieu sur le pont d'envol ou dans le hangar du navire, ils prennent place en travers du navire sur la partie avant du pont (voir figure 13-1).

8. Chaque officier divisionnaire fait la revue de sa division en compagnie du maître divisionnaire. Si l'espace disponible ne permet pas d'ouvrir les rangs (voir le paragraphe 4), chaque rang reçoit l'ordre de faire un pas en avant après que l'avant du même rang a été inspecté par l'officier.

9. On completion of the inspection, each division petty officer shall fall in one pace to the right of the front rank or one pace centre rear of his division (as space allows), and each division officer shall fall in one pace front and centre of his division. If space has not allowed the division to be at the open order, the division officer shall then order DIVISION, ONE PACE STEP BACK – MARCH, or if the division is at the open order, DIVISION, CLOSE ORDER – MARCH.

10. Each division officer then shall report his division to the executive officer and, when ordered to fall in, shall return to his position in front of his division and stand his division at ease. The executive officer shall take up a central forward position or a position on the flank from which the commanding officer will approach the divisions.

11. On the arrival of the commanding officer, the executive officer shall call the ship's company to attention and report the divisions to the commanding officer. Each division then may be inspected by the commanding officer and/or the executive officer.

12. After the completion of the inspection, awards and presentations shall be made and a prayer service may be conducted by either a chaplain, the commanding officer or a selected officer.

13. Following the prayer service, the executive officer shall call the ship's company to attention and report to the commanding officer. If the commanding officer does not desire to address the ship's company, divisions shall remain at attention until the commanding officer has departed. If the commanding officer does desire to address the ship's company, the executive officer shall order SHIP'S COMPANY, STAND AT – EASE; and STAND – EASY. Following the address, the executive officer shall order SHIP'S COMPANY, ATTEN – TION. After the departure of the commanding officer, the executive officer shall fall out the officers. The executive officer then shall dismiss the petty officers, following which he shall turn over to the coxswain to dismiss the remainder of the ship's company.

DAILY DIVISIONS

14. The procedure for daily divisions is the same as for ceremonial divisions, except there is no commanding officer's inspection.

9. Après la revue, le maître divisionnaire va prendre place à un pas à droite du rang avant ou à un pas en arrière et au centre de la division (si l'espace le permet) et l'officier divisionnaire se place à un pas en avant et au centre de sa division. Si on n'a pu ouvrir les rangs à cause du manque d'espace, l'officier divisionnaire donne alors le commandement « DIVISION, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHÉ », ou si les rangs de la division sont ouverts, le commandement « DIVISION, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ ».

10. Chaque officier divisionnaire fait alors rapport de l'état de sa division au commandant en second et, après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, retourne prendre place en avant de sa division, à laquelle il donne l'ordre d'adopter la position en place repos. Le commandant en second prend alors place en avant du rassemblement ou sur le flanc par lequel le commandant doit s'approcher.

11. À l'arrivée du commandant, le commandant en second met l'équipage au garde-à-vous et fait rapport au commandant. La revue des divisions peut alors être faite soit par le commandant et/ou le commandant en second.

12. Après la revue, on procède à la remise des récompenses et, s'il y a lieu, l'aumônier, le commandant ou un officier désigné dirige le service religieux.

13. Après le service religieux, le commandant en second met l'équipage au garde-à-vous et fait rapport au commandant. Si le commandant ne désire pas adresser la parole à l'équipage, les divisions demeurent au garde-à-vous jusqu'à ce qu'il ait quitté le lieu de rassemblement. Si le commandant désire adresser la parole à l'équipage, le commandant en second donne les commandements « ÉQUIPAGE, EN PLACE, RE — POS »; et « RE — POS ». Lorsque le commandant a terminé, le commandant en second donne le commandement « ÉQUIPAGE, GARDE-À — VOUS ». Après le départ du commandant, le commandant en second donne aux officiers l'ordre de quitter les rangs. Il donne ensuite aux maîtres l'ordre de rompre les rangs, et remet le commandement au capitaine d'armes de faire rompre les rangs à l'équipage.

RASSEMBLEMENT QUOTIDIEN

14. Le rassemblement quotidien se fait de la même façon que le rassemblement des divisions de cérémonie, sauf que le commandant ne fait pas la revue des troupes.

EVENING QUARTERS

15. The procedure for evening quarters is the same as for daily divisions.

PROCEDURE FOR ENTERING AND LEAVING HARBOUR

16. Depending on the space and number of personnel available, divisions shall be formed in one, two or three ranks. All parties of officers and non-commissioned members are to be sized as follows:

- a. on the forecastle – tallest forward;
- b. on the quarterdeck – tallest aft; and
- c. amidships – normal sizing.

17. Officers, petty officers, signalmen and part ship hands shall fall in as follows (Figure 13-2):

- a. The foc'sle part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing the designated side. The foc'sle officer stands facing forward in the eyes of the ship. The foc'sle petty officer and the signalman shall stand athwartships aft of the part ship hands, facing forward.
- b. The top part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing outboard on the designated side. The top part ship officer shall stand forward of and in line with the top part ship hands. The top petty officer and the signalman shall position themselves between and in line with the officers and the hands.
- c. The quarterdeck part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing outboard on the designated side. The quarterdeck officer shall be foremost followed by the quarterdeck petty officer and signalman, followed by part ship hands.
- d. When the ship is proceeding astern, the foc'sle officer and the quarterdeck officer shall face aft.

BRANLE-BAS DU SOIR

15. Le branle-bas du soir se déroule de la même façon que le rassemblement quotidien.

ENTRÉE AU PORT ET SORTIE DU PORT

16. Selon l'espace et le nombre de membres disponibles, les divisions se forment sur un, deux ou trois rangs. Les détachements d'officiers et d'hommes d'équipage se forment par ordre de taille comme suit :

- a. sur la plage avant – les plus grands vers l'avant;
- b. sur la plage arrière – les plus grands vers l'arrière; et
- c. au centre – alignement normal.

17. Les officiers, les maîtres, les signaleurs et les membres des différentes sections se rassemblent à leur poste comme suit (figure 13-2) :

- a. Les membres de la section de la plage avant s'alignent de l'avant vers l'arrière du navire, face au côté indiqué. L'officier de la plage avant fait face en direction de la proue. Le maître et le signaleur de la plage avant se placent en travers du navire, face à la proue, derrière les membres de la section de la plage avant.
- b. Les membres de la section du centre s'alignent de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur, du côté indiqué. L'officier de la section du centre se place en avant des membres de la section du centre, en ligne avec eux. Le maître et le signaleur de la section du centre se placent entre l'officier et les membres de la section et en ligne avec eux.
- c. Les membres de la section de la plage arrière s'alignent de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur et du côté indiqué. L'officier de la plage arrière se trouve à l'avant, suivi du maître et du signaleur de la plage arrière, puis des membres de la section.
- d. Lorsque le navire fait marche arrière, l'officier de la plage avant et l'officier de la plage arrière font face vers l'arrière.

18. The guard and band shall fall in where designated.

19. When the “Alert” is sounded on the bugle or the “Still” is piped on the boatswain’s pipe, divisions are to be brought to attention by their division petty officer and are to be stood at ease when the “Carry On” is sounded. The executive officer only shall salute when the “Alert” or “Still” is sounded.

20. On special occasions when other members of the ship’s company wish to fall in on entering or leaving harbour, they shall fall in a designated area, under command of the senior non-commissioned rank present, and shall conform with the instructions as detailed in paragraphs 17 to 19 above.

MANNING AND CHEERING SHIP

21. On the command FALL IN FOR MANNING – SHIP, the ship’s company shall fall in as for divisions. The chief boatswain’s mate shall then designate to each division petty officer an area which his division shall man, ensuring as closely as possible that an equal number of personnel are being designated to either side of the ship. Upon arriving at the designated area, the division petty officer shall position his division so that each member is at attention, facing outboard, one pace clear of the guard rail.

22. On the command DRESSING FORWARD, RIGHT AND LEFT – DRESS given by the executive officer, using the upper deck broadcast system, personnel on either side of the ship shall dress forward. The interval in dressing shall be as space permits, appropriate changes being made in the word of command.

23. On the command MAN – SHIP, each man takes one pace forward and grasps the guard rail with both hands, crossing hands with the man forward of him, when doing so.

24. The executive officer shall then order STAND BY TO CHEER, SHIP’S COMPANY, ATTEN – TION.

18. La garde et la musique prennent place à l’endroit qui leur a été assigné.

19. Lorsque le clairon sonne « l’alerte », ou lorsque le signal « silence » est donné au sifflet de manœuvre, les maîtres de division mettent leur division au garde-à-vous et à la position en place repos au signal « continuez ». Seul le commandant en second salue lorsque retentit « l’alerte » ou le « silence ».

20. Dans certaines circonstances particulières, lorsque d’autres membres de l’équipage désirent participer au rassemblement au moment de l’entrée au port ou à la sortie, ils doivent se rassembler à l’endroit désigné à cet effet sous les ordres du plus haut gradé des sous-officiers présents et se conformer aux instructions des paragraphes 17 à 19 ci-dessus.

ÉQUIPAGE À LA BANDE POUR LE SALUT

21. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA BANDE, FOR — MEZ », les membres de l’équipage se forment comme pour le rassemblement. Le premier maître d’équipage assigne alors à chacun des maîtres de division le secteur qu’il doit occuper en s’assurant, autant que possible, qu’il y a un nombre égal d’hommes de chaque côté du navire. Dès qu’il arrive à son secteur, le maître divisionnaire place sa division au garde-à-vous, face à l’extérieur et à un pas de la rambarde.

22. Au commandement « ALIGNEMENT VERS L’AVANT, PAR LA DROITE ET PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ », donné par le commandant en second au moyen du système de haut-parleur du pont supérieur, les membres de l’équipage des deux côtés du navire s’alignent par l’avant. L’intervalle entre les marins dépend de l’espace disponible et est indiqué au moment de donner le commandement.

23. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA — BANDE », chaque homme fait un pas en avant et saisit la rambarde de ses deux mains, en croisant les mains avec celles de son voisin.

24. Le commandant en second donne alors le commandement « PARÉ AUX ACCLAMATIONS, ÉQUIPAGE, GARDE-À — VOUS ».

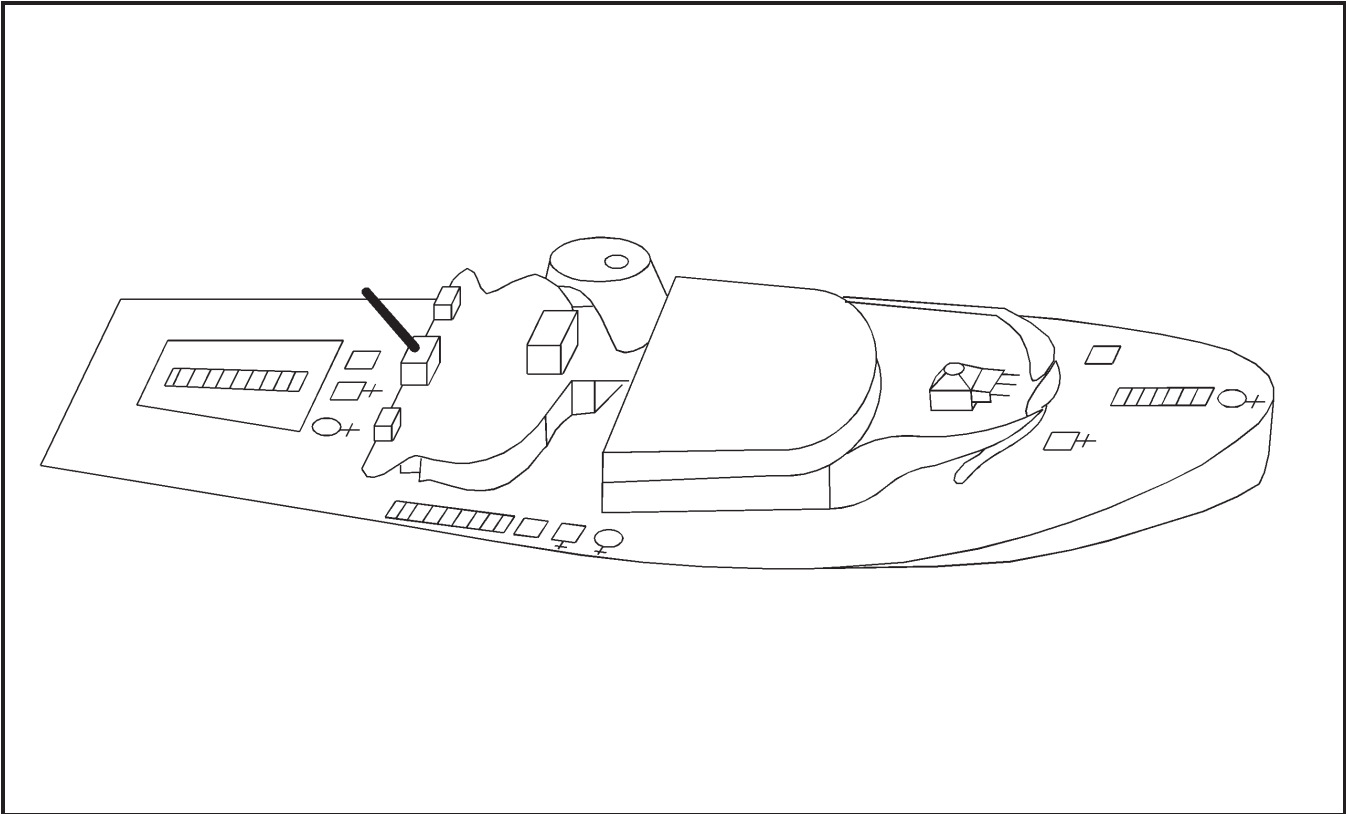


Figure 13-2 Hands to Station – Entering and Leaving Harbour
 Figure 13-2 Disposition de l'équipage à l'entrée et à la sortie du port

25. On the commands REMOVE HEAD – DRESS; THREE CHEERS FOR ___; and HIP HIP – HURRAY, the headdress is held in the right hand with the right arm fully extended in front of the body and parallel to the deck, the headdress being circled clockwise during the HURRAY, with crown outboard.

25. Aux commandements « DÉCOUVREZ — VOUS; TROIS BANS POUR ___ »; et « HIP HIP — HOURRA », les membres de l'équipage tiennent leur coiffure de la main droite, le bras à pleine extension devant eux et parallèle au pont, et font avec leur coiffure un mouvement circulaire de gauche à droite en gardant l'insigne vers l'avant pendant le « HOURRA ».

26. On completion of the three cheers the executive officer shall order REPLACE – HEADRESS.

26. Les trois bans terminés, le commandant en second donne le commandement « COUVREZ — VOUS ».

27. The ship's company then may be ordered to dismiss by one of the following methods:

27. L'équipage reçoit alors l'ordre de rompre les rangs :

- a. the "Disperse" being sounded on the bugle;
- b. the "Carry On" being piped; or
- c. the command DIS – MISS given by the executive officer.

- a. au signal « rompez » sonné par le clairon;
- b. au signal « continuez » au sifflet; ou
- c. sur l'ordre « ROM — PEZ » donné par le commandant en second.

28. Upon being dismissed, the ship's company shall turn forward prior to moving off.

28. Après avoir reçu l'ordre de rompre les rangs, les membres de l'équipage se tournent vers l'avant du navire avant de quitter leur poste.

GUARDS

29. Because of the limitations imposed by space, guards detailed for Colours or to receive a dignitary aboard ship shall consist of the following personnel:

- a. one lieutenant (N) or sub-lieutenant (N);
- b. one petty officer; and
- c. 24 other non-commissioned members maximum, or 12 other non-commissioned members minimum.

COLOURS

30. Ships of destroyer size normally will not parade guards at Colours. However, if the occasion arises, the procedure detailed below will be followed.

31. The guard shall be assembled in a designated area with bayonets fixed and be fallen in facing aft in two ranks athwartships. The guard petty officer shall size and dress the guard at the open order in two ranks and then hand over the guard to the guard commander. After assuming command, the guard commander shall draw his sword and then order GUARD, STAND AT – EASE. The petty officer falls in on the right of the front rank. The bugler falls in on the right of the front rank, one pace clear.

32. The officer of the day or watch, or a designated officer, the leading seaman of the gangway and the ceremonial piping party shall be positioned in a designated area.

33. The preparative pennant shall be hoisted on the foremast five minutes prior to Colours. The signalman, positioned aft by the ensign staff and facing forward so that the preparative is in view, shall call FIVE MINUTES TO COLOURS, SIR.

34. At one minute before Colours, the signalman shall call ONE MINUTE TO COLOURS, SIR, and the guard commander shall then order GUARD, ATTEN – TION; and GUARD, SHOULDER – ARMS.

GARDES

29. En raison du manque d'espace, on devra s'en tenir aux effectifs suivants lorsqu'il y a lieu de former une garde pour la cérémonie des couleurs ou pour accueillir un dignitaire à bord :

- a. un lieutenant (M) ou un sous-lieutenant(M);
- b. un maître; et
- c. au plus 24 et au moins 12 militaires du rang .

CÉRÉMONIE DES COULEURS

30. En règle générale, les navires de la classe des destroyers ne montent pas de garde au moment de la cérémonie des couleurs. Toutefois, si les circonstances l'exigent, on procède de la façon décrite ci-dessous.

31. La garde se forme à un endroit prédéterminé, baïonnettes au canon, et prend place sur la plage arrière en travers du navire sur deux rangs. Le maître de la garde fait aligner les membres de la garde par ordre de taille sur deux rangs ouverts et puis remet le commandement au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement, le commandant de la garde dégaine son sabre et donne le commandement « GARDE, EN PLACE RE — POS ». Le maître se place à droite du rang avant. Le clairon se place à droite du rang avant, à un pas.

32. L'officier de service ou l'officier de quart, ou tout autre officier désigné, de même que le matelot de 1^{re} classe de la coupée et le détachement de salut au sifflet prennent place à l'endroit désigné.

33. Le fanion d'avertissement est hissé au mât de misaine cinq minutes avant la cérémonie des couleurs. Le signaleur prend place à l'arrière près du mât du drapeau, face à l'avant de façon à voir le fanion, et annonce : « LES COULEURS DANS CINQ MINUTES, MONSIEUR ».

34. Une minute avant l'heure prescrite, le signaleur annonce : « LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR » et le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ».

35. At Colours, the preparative pennant is lowered to the dip and the signalman shall call COLOURS, SIR. The bugler immediately sounds the "Alert", or the "Still" is piped, and the guard commander orders GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS.

36. On completion of the salute, the guard commander shall order GUARD, SHOULDER – ARMS. The preparative pennant then shall be lowered and, upon completion, the "Carry On" is sounded by the bugler or piped by the ceremonial side party. The guard then is ordered to order arms and unfix bayonets and is dismissed.

GUARDS OF HONOUR

37. Fifteen minutes before the arrival of the dignitary, the guard shall be called to fall in:

- a. by the bugler sounding, "Guard" and "Band" or "Buglers"; or
- b. by the boatswain's pipe sounding "General Call" over the broadcast system and the verbal announcement "Guard fall in, ceremonial side party close up".

38. The guard shall assemble near the gangway with bayonets fixed. Under command of the guard petty officer, they will fall in at the open order and in two ranks facing outboard. The guard shall be sized and dressed as space permits, then handed over to the guard commander. After assuming command, the guard commander shall draw his sword and order GUARD, STAND AT – EASE.

39. When the boat carrying the dignitary is two or three lengths away from the accommodation ladder, the "Alert" is sounded and the guard commander orders GUARD ATTEN – TION; and GUARD, SHOULDER – ARMS. Upon the completion of these movements, the ceremonial side party shall "Pipe the Side", if the dignitary is so entitled. A second "Pipe the Side" shall be given once the dignitary has positioned himself on the platform of the accommodation ladder.

35. À l'heure prescrite, le fanion d'avertissement est amené à mi-drissé et le signaleur dit : « MONSIEUR, LES COULEURS ». On fait sonner « l'alerte » au clairon ou jouer le « silence » au sifflet et le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES ».

36. Dès que le salut est terminé, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Le fanion d'avertissement est alors abaissé et, dès qu'il est complètement descendu, le commandement « CONTINUEZ » est donné soit par le clairon, soit au sifflet de manœuvre. La garde reçoit alors l'ordre de mettre l'arme au pied, de remettre la baïonnette au fourreau et de rompre les rangs.

GARDE D'HONNEUR

37. Quinze minutes avant l'arrivée du dignitaire, la garde se rassemble :

- a. soit à l'appel du clairon qui sonne les appels « garde » et « musique » ou « clairons »; ou
- b. soit au son du sifflet de manœuvre qui sonne l'appel général au moyen du système de haut-parleur avec le message verbal « rassemblement de la garde, détachement d'accueil en place ».

38. La garde se forme près de la coupée, baïonnette au canon. Sous les ordres du premier maître de la garde, les membres se forment sur deux rangs, face à l'extérieur, les rangs étant ouverts au moment du rassemblement. Les membres de la garde prennent place par ordre de taille et s'alignent en tenant compte de l'espace disponible, puis le commandement est remis au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement de la garde, le commandant dégaine son sabre et donne le commandement « GARDE, EN PLACE, RE — POS ».

39. Lorsque l'embarcation du dignitaire est à deux ou trois longueurs de l'échelle de coupée, on sonne « l'alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Dès que la garde a exécuté ces mouvements, le détachement d'accueil sonne « l'appel du bord », si le dignitaire y a droit. Ce salut est répété lorsque le dignitaire arrive sur la plate-forme de l'échelle de coupée.

40. As soon as the dignitary steps on board and is properly positioned, the guard commander shall order GUARD, ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. Upon the completion of the appropriate musical salute, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, ORDER – ARMS, then reports to the dignitary, who may inspect the guard. Upon the completion of the inspection, the guard commander shall salute the dignitary, who then shall be escorted to the wardroom or other location by the commanding officer. The guard may then be fallen out until needed again for the departure.

41. The departure ceremony is similar to that for the dignitary's arrival. As the dignitary approaches the top of the gangway, the "Alert" is sounded. The guard commander orders GUARD, ATTENTION; and GUARD, SHOULDER – ARMS. As the dignitary assumes his position, the guard commander orders GUARD, ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. Upon completion of the sounding of the appropriate salute, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS. As the dignitary steps onto the upper platform of the accommodation ladder, the ceremonial side party shall "Pipe the Side". As the boat leaves the accommodation ladder, the ceremonial side party shall again "Pipe the Side".

42. The guard then shall be ordered to order arms and unfix bayonets before being dismissed.

SALUTING ON BOARD

43. All officers and non-commissioned members shall salute when coming on board or leaving a commissioned warship.

44. Non-commissioned members shall salute when addressing, or being addressed by, an officer, and again on withdrawing.

45. Officers and non-commissioned members shall face in the required direction and, if wearing headdress, salute:

40. Dès que le dignitaire a mis pied à bord et qu'il est en position, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». Après le salut musical approprié, les commandants de la garde donne les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE, AU PIED — ARMES », puis fait rapport de sa garde au dignitaire qui la passe alors en revue s'il le désire. Après la revue de la garde, le commandant de celle-ci salue le dignitaire qui se dirige alors vers le carré des officiers ou ailleurs en compagnie du commandant. La garde peut alors rompre les rangs jusqu'à la cérémonie de départ du dignitaire.

41. Au départ, on répète la même cérémonie qu'à l'arrivée du dignitaire. Lorsque celui-ci s'approche de la coupée, on sonne « l'alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Dès que le dignitaire est en place, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». Dès qu'on a joué le salut approprié, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Au moment où le dignitaire s'avance sur la plate-forme de l'échelle de coupée, le détachement d'accueil sonne « l'appel du bord ». Lorsque l'embarcation s'éloigne de l'échelle de coupée, le détachement d'accueil sonne un second « appel du bord ».

42. La garde reçoit alors l'ordre de mettre l'arme au pied et de remettre la baïonnette au fourreau avant de rompre les rangs.

SALUTS À BORD

43. Tous les officiers et les militaires du rang doivent saluer quand ils montent à bord d'un bâtiment de guerre en service ou quand ils en descendent.

44. Les militaires du rang doivent saluer quand ils s'adressent à un officier ou quand un officier s'adresse à eux, et saluer de nouveau quand ils le quittent.

45. Les officiers et les militaires du rang doivent faire face dans la direction appropriée et, s'ils portent une coiffure, saluer dans les circonstances suivantes :

- a. whenever the National Anthem or any foreign national anthem is played;
- b. when Colours are hoisted; and
- c. when Colours are lowered at sunset.

46. For the occasions noted in paragraph 45, parties of non-commissioned members fallen in are to be called to attention, the officer or non-commissioned member in charge saluting.

PIPING THE SIDE

47. Between Colours and sunset, the side shall be piped to the following, coming on board or leaving one of Her Majesty's ships:

- a. the Queen;
- b. the Governor General;
- c. Lieutenants-Governor within the limits of their jurisdiction;
- d. members of the Royal Family of the rank of captain (N) and above when in naval uniform;
- e. the Naval Board when in uniform;
- f. all Canadian admirals, general officers and commodores in uniform, and Commonwealth commodores and above in uniform;
- g. all officers in uniform holding an appointment in command of a ship or formation of ships;
- h. members of a court-martial attending or leaving the court;
- i. officer of the guard when flying a pennant; and
- j. when a corpse is brought on board/ashore and when the body is committed to the sea.

48. All naval officers in command of a ship or formation of ships, of other than Commonwealth navies, when in uniform should be piped at all hours.

- a. quand on joue l'hymne national du Canada ou d'un autre pays;
- b. quand on hisse le drapeau; et
- c. quand on amène le drapeau au coucher du soleil.

46. Dans les circonstances énumérées au paragraphe 45, l'officier ou le militaire du rang responsable d'un groupe de militaires du rang doit mettre son groupe au garde-à-vous et saluer.

APPEL DU BORD

47. Entre la cérémonie des couleurs et le coucher du soleil, il faut saluer en sonnant l'appel du bord lorsque les personnes suivantes montent à bord d'un navire canadien de Sa Majesté ou en descendent :

- a. la Reine;
- b. le Gouverneur-général;
- c. les lieutenants-gouverneurs dans les territoires sous leur autorité;
- d. les membres de la famille royale lorsqu'ils portent l'uniforme de capitaine de vaisseau ou d'un grade supérieur;
- e. les membres du Conseil de la marine en uniforme;
- f. tous les amiraux, officiers généraux et commodores canadiens en uniforme et tous les officiers qui ont le grade de commodore ou un grade plus élevé dans les marines du Commonwealth quand ils sont en uniforme;
- g. tous les officiers en uniforme qui commandent un navire ou une formation de navires;
- h. les membres d'une cour martiale qui se rendent à la cour ou qui la quittent;
- i. l'officier de la garde lorsque son guidon est déployé; et
- j. à l'arrivée à bord ou au départ d'une dépouille mortelle et lorsqu'on livre un corps à la mer.

48. Il faut sonner le bord pour saluer en tout temps tous les officiers des marines étrangères, autres que celles du Commonwealth, qui commandent un navire ou une formation de navires et qui portent l'uniforme.